



sictiam



À LA UNE

- **Mot du Président : la vidéoprotection**
- **Fibre optique : ça avance !**
- **Éclairage public : choisissez votre offre**
- **Le SICTIAM, partenaire cybersécurité des collectivités**
- **La force des formations mutualisées**

#ChersAdhérents

Dans un monde en constante évolution, la sécurité des territoires et des administrés revêt une importance capitale. Pour lutter contre l'insécurité et les incivilités, sous l'impulsion des pouvoirs publics, le nombre de caméras filmant la voie publique a fortement augmenté ces dernières années.

Comment installer la vidéoprotection dans ma commune ? Quelles règles respecter ? L'installation de systèmes de vidéoprotection peut sembler complexe, mais grâce à l'expertise du SICTIAM et ses partenaires, vous bénéficierez d'un accompagnement adapté à vos besoins.

Nous avons à cœur de respecter scrupuleusement les règles et les normes en vigueur concernant la vidéoprotection. Le SICTIAM s'engage à vous fournir des solutions qui respectent la législation en matière de protection des données personnelles et de respect de la vie privée. Nous vous assurons ainsi une installation sécurisée et conforme à toutes les exigences légales.

Pour vous accompagner dans votre projet, le SICTIAM met à votre disposition un large éventail de services. De la conception à la mise en œuvre, en passant par la maintenance et le suivi, notre équipe vous apportera son expertise technique et sa disponibilité pour vous offrir des solutions innovantes, performantes et évolutives.

Je suis convaincu que cette nouvelle offre de vidéoprotection du SICTIAM répondra à vos attentes les plus exigeantes. Nous sommes déterminés à vous offrir des solutions sur mesure, alliant technologie de pointe, respect des réglementations et accompagnement de qualité.

Charles Ange Ginésy
Président du Département des Alpes-Maritimes
Président du SICTIAM



#FibreOptique

Ça avance !

Le numérique est devenu un outil quotidien, le SICTIAM et les acteurs du déploiement de la fibre optique sur le Réseau d'Initiative Publique (RIP) continuent d'œuvrer sans relâche pour que chaque habitant, chaque entreprise, chaque administration bénéficie d'un égal accès au Très Haut Débit d'ici 2024.



Gréolières - 24 mai 2023

Grâce à la mobilisation du groupement 6nergie composé de INEO, Sogetrel et La Nouvelle Sirolaise, les communes de Aiglun, Andon, Cipières, Courmes et Gréolières vont bénéficier d'une connexion à Très Haut Débit.

Plus de 1350 foyers vont pouvoir profiter des avantages de la fibre optique : un débit jusqu'à 50 fois plus rapide que l'ADSL, téléchargement et téléversement ultra-rapides, télétravail performant, télémédecine...



Saint-Martin-Vésubie - 9 juin 2023

En octobre 2020, 100% du réseau structurant de collecte et 1 952 prises étaient construites dans la Vallée de la Vésubie, mais les infrastructures ont été considérablement impactées par la tempête Alex.

Le vendredi 9 juin a eu lieu l'inauguration du nœud de raccordement optique (NRO) reconstruit à Saint-Martin-Vésubie.

Grâce au soutien sans faille du Département des Alpes Maritimes et au travail de longue haleine de l'ensemble des équipes du SICTIAM, Altitude Infra, Tonso, Angelvin Travaux Publics, le déploiement de la fibre optique se poursuit.

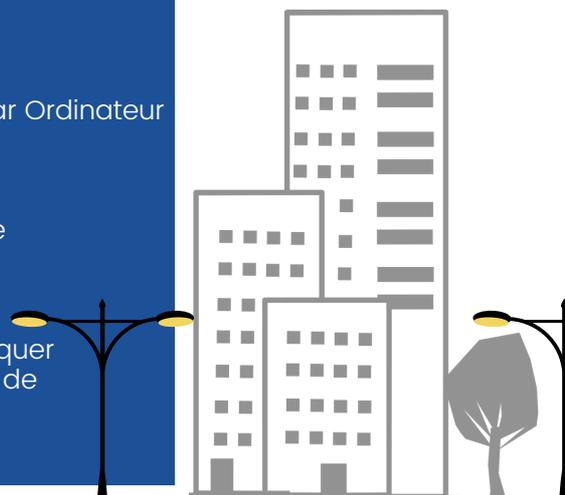
#ÉclairagePublic

21 adhérents ont d'ores et déjà choisi la nouvelle offre d'éclairage public du SICTIAM

Les communes ayant délibéré ont majoritairement opté pour la « Maintenance forfaitaire et à la demande » afin de rénover leur éclairage public vers une migration à 100% LED d'ici 2028. Cette offre intègre une maintenance préventive et curative rétribuée sur forfait au point lumineux ainsi que des prestations comprises dans le forfait.

Offre 2 - Maintenance forfaitaire et à la demande

- Transfert de la responsabilité d'exploitant au SICTIAM
- Audit complet du patrimoine d'éclairage public de la collectivité
- Mise à disposition d'un logiciel de Gestion de Maintenance assistée par Ordinateur
- Maintenance préventive annuelle
- Maintenance curative
- Mise en sécurité des installations
- Géoréférencement en classe A des réseaux enterrés avant l'échéance réglementaire
- Intégration au programme de rénovation
- Prise en charge des déclarations préalables à faire pour tous les travaux de génie civil afin que les exploitants de réseaux puissent indiquer si un de leurs réseaux est impacté et éviter les incidents ou accidents de chantier



#Cybersécurité

La sécurité des systèmes informatiques, une priorité pour le SICTIAM !

Dans un monde de plus en plus connecté, la protection des données sensibles est une priorité absolue. Conscient des défis croissants auxquels sont confrontées les collectivités et les établissements publics, le SICTIAM a développé une solution complète et personnalisée pour renforcer la sécurité numérique.

Focus sur les étapes clés de l'offre cybersécurité du SICTIAM.



Sensibilisation des agents de Beaulieu-sur-Mer, ville pilote de l'offre cybersécurité du SICTIAM

1 Risques principaux

Nous listons les principaux risques de cyberattaques auxquels la collectivité peut faire face en déterminant pour chacun le niveau de criticité :

- Négligeable : la structure est faiblement impactée, la résolution prend quelques jours, aucune séquelle n'est perceptible.
- Limité : la structure est faiblement impactée, la résolution prend plusieurs semaines, aucune séquelle n'est perceptible.
- Important : la structure est fortement impactée, la résolution prend plusieurs semaines, les séquelles sont perceptibles sur plusieurs mois.
- Critique : la structure est fortement impactée, la résolution prend plusieurs mois, les séquelles sont perceptibles sur plusieurs années.

2 Niveau de sécurité actuel

La connaissance de l'état actuel de votre maturité cyber est essentielle pour construire une politique de sécurité pertinente et adaptée à votre situation. Pour savoir où vous voulez aller, il faut comprendre d'où vous partez. Pour chaque thématique liée à la sécurité cyber déterminée avec le concours de l'ANSSI, la collectivité va fixer son niveau de maturité actuel sur une échelle de 0 à 3.

3 Plan d'action

Au regard des risques principaux auxquels la collectivité doit faire face et des mesures de sécurité déjà mises en œuvre, le référent de la structure, avec l'aide du SICTIAM, va définir un plan d'action volontaire, réaliste et précis. C'est pourquoi pour chacune des actions, sont déterminés un responsable, un objectif et une date de mise en œuvre.

Ce plan d'action appuie votre politique de sécurité du système d'information de votre collectivité (PSSI), automatiquement générée par l'outil Madis Cyber. La PSSI reflète la vision stratégique de la direction de l'organisme en matière de sécurité des systèmes d'information.

La cybersécurité est l'affaire de tous, pas uniquement celle de l'équipe de sécurité informatique.

4 Sensibilisation

Il est crucial de toujours garder à l'esprit que la sécurité est l'affaire de tous. Chacun d'entre nous est une porte d'entrée potentielle pour les attaquants. Il est donc primordial de sensibiliser l'ensemble des agents de la structure qui pourront signaler immédiatement tout comportement ou événement suspect à l'équipe dédiée à la cybersécurité.

5 Suivi du plan d'action

Pour vous accompagner sur le long terme sur cet enjeu déterminant, la cybersécurité, le SICTIAM réalise 2 fois par an une nouvelle évaluation de votre niveau de maturité cyber pour ainsi réajuster le plan d'action si nécessaire. La collectivité peut piloter sa démarche au travers d'une solution choisie par le SICTIAM (Madis Cyber) pour suivre l'évolution de sa situation et l'avancement de ses actions. La collectivité pourra aussi solliciter le SICTIAM sur tous les sujets liés à la cybersécurité.

#RGPD

26%
fin 2022

des collectivités prétendaient être conformes au RGPD, quand 46 % avouaient être en passe de l'être et 9% ne l'étaient pas (étude Data Publica).

Le SICTIAM assure une veille quotidienne autour du RGPD pour anticiper et diagnostiquer les nouvelles mesures et conduites à tenir dans les meilleurs délais pour votre conformité.

#Formation

Les collectivités se mobilisent pour les formations mutualisées

Le Centre de Formation du SICTIAM offre la possibilité aux collectivités de participer à des formations mutualisées. Par ce biais, le SICTIAM rend les formations plus accessibles financièrement pour les collectivités, qui peuvent ainsi investir davantage dans le développement des compétences de leurs agents.

Principal avantage en regroupant les agents publics de différentes collectivités : les frais de formation peuvent être partagés, ce qui permet de bénéficier de tarifs préférentiels.



Elodie Poma, Isa Pierrisnard, Caroline Allemand, Anne Marron – conseillère municipale de Cipières, Géraldine Potier, Danielle Fouques, Mélissa Calenda

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), sous l'impulsion de Danielle Fouques, avec le soutien du Président Jérôme Viaud, c'est un réseau de secrétaires de mairies qui s'est créé grâce aux formations du SICTIAM.

Une thématique ? Des agents ? Un lieu ? Nous nous chargeons d'organiser votre formation !
www.sictiam.fr/calendrier-de-formation



#Dématérialisation

Êtes-vous à jour sur vos obligations de publicité des actes ?

Pour rappel, depuis juillet 2022, la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) oblige les communes de plus de 3500 habitants à publier les actes électroniquement.



Objectif : réduire la ressaisie et gagner du temps !

Les adhérents bénéficiant d'un site internet maintenu par le SICTIAM, peuvent disposer d'un module qui facilite la mise en ligne des actes et ajoute automatiquement sur le site Internet les documents transmis en préfecture via la plate-forme STELA.

Pour les autres, nous pouvons mettre à votre disposition, et ce gratuitement, un code iframe, c'est-à-dire une page Internet, que vous pourrez intégrer dans votre site afin de bénéficier d'un tableau rassemblant les actes télétransmis via STELA.

Même si la loi offre davantage de flexibilité aux collectivités de moins de 3500 habitants, permettant de conserver l'affichage papier à condition d'avoir pris une délibération en ce sens, il est temps de faire un premier pas vers la dématérialisation. N'hésitez pas à vous rapprocher des équipes du SICTIAM pour moderniser votre mode d'affichage et simplifier la diffusion de vos informations auprès de vos administrés.



Les nouvelles offres de site internet proposées par le SICTIAM intègrent de base cette option.


sictiam

Business Pôle 2, 1047 Rte des Dolines, 06560 Valbonne
04 92 96 92 92 – contact@sictiam.fr – www.sictiam.fr